



Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 20/07/2021
ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_115-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**
Date d'affichage : **06 juillet 2021**

SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-115 : **SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS COMMUNAUTAIRES AU CIAS DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Les agents exerçant les fonctions d'aide à domicile ont été mis à disposition auprès du CIAS de Riom Limagne et Volcans par le biais d'une convention. Cette convention a été renouvelée pour une durée de 6 ans (voir délibération n° 2020-132 du 08 décembre 2020).

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_115-DE

Il convient de faire un avenant à cette convention afin de tenir compte du grade de recrutement du nouveau responsable de secteur pour les aides à domicile.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

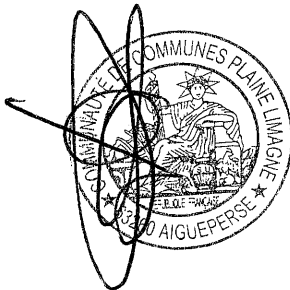
- d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition auprès du CIAS Riom Limagne et Volcans ;
- d'inscrire les crédits au budget ;
- de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires ;
- de saisir le comité technique pour avis ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

